



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe aviaire

Question écrite n° 78553

Texte de la question

M. François-Xavier Villain appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques de pandémie liés à la propagation de la grippe aviaire. L'épidémie n'a pas cessé de se propager ces dernières semaines, touchant la Russie, le Kazakhstan et certains pays européens comme la Roumanie, par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs. Par ailleurs, les experts de l'Organisation mondiale de la santé craignent que ce virus n'opère une mutation le rendant transmissible entre êtres humains, ce qui pourrait mettre en danger des millions de personnes. La France étant le premier pays producteur de volailles et le troisième exportateur mondial, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre, au niveau notamment de la coopération internationale, en vue d'éradiquer la maladie dans les pays d'origine. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

Bien que le virus de la grippe aviaire du sous-type H5N1 existe depuis 1996, la crise s'est véritablement déclarée au début de l'année 2004, avec le signalement quasi simultané, dans plus de dix pays, du décès de centaines de milliers de volailles. À l'heure actuelle, plus de 100 cas humains ont été signalés, dont 79 décès et plus de 160 millions d'oiseaux sont morts ou ont été abattus. La France, comme l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO/OAA) ainsi que l'Office international des épizooties (OIE), estime que combattre la grippe aviaire chez l'animal est le moyen le plus efficace d'éviter que le virus H5N1 ne mute et ne s'associe à un autre virus provoquant ainsi une pandémie. C'est pourquoi l'une de nos priorités est d'éradiquer l'épidémie dans les pays d'origine. À l'heure actuelle, la FAO/OAA et l'OIE travaillent conjointement en Asie et Europe, là où les nouveaux foyers ont été découverts, et suivent également l'évolution de la situation épidémiologique dans les régions placées, notamment, sur le tracé des oiseaux migrateurs - Moyen-Orient, Afrique. Le ministère des affaires étrangères soutient activement l'action de ces deux organisations, dont elle finance les activités au titre de ses contributions obligatoires pour la FAO/OAA et volontaires pour l'OIE. La France contribue, depuis sa création en 2004, au programme conjoint FAO-OIE « cadre global du contrôle progressif des maladies animales transfrontalières » qui met notamment en oeuvre, s'agissant de la grippe aviaire, des programmes d'épidémiosurveillance, de transfert de technologies, de formation des personnels vétérinaires et agricoles et de mise à disposition de matériel de protection, en particulier en Asie. Depuis 2004, le ministère des affaires étrangères a réorienté une partie de l'activité de 100 assistants techniques (70 médecins et 30 vétérinaires et agronomes) à travers le monde vers la lutte contre la grippe aviaire. À l'issue de la conférence de Genève sur la grippe aviaire (7-9 novembre 2005), la France (ministères de l'agriculture, de la santé et des affaires étrangères) a engagé 10 millions d'euros d'aide complémentaire aux trois organisations compétentes, dont 4,9 à la FAO/OAA et 2,1 à l'OIE ainsi que la mise à disposition de sept assistants techniques supplémentaires aux trois institutions. Depuis, nous avons consenti un effort supplémentaire, tel qu'annoncé le 18 janvier à la Conférence des donateurs de Pékin, de l'ordre de 12,2 M sous forme de soutien du ministère de la santé d'une part, de l'Agence française de développement (AFD) d'autre part, aux instituts Pasteur (9,2 M). Par ailleurs l'Agence française de développement met en oeuvre deux projets au Laos et au Cambodge qui

s'inscrivent dans le même cadre (3 M). Le montant total de notre contribution atteint 26,4 millions d'euros, ce qui fait de la France l'un des principaux contributeurs au sein de l'Union européenne à la lutte internationale contre la grippe aviaire.

Données clés

Auteur : [M. François-Xavier Villain](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78553

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10750

Réponse publiée le : 14 février 2006, page 1513